

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Activités nautiques

RNCP1964 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15472
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	04/01/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FORMATION INTERNATIONALE AUX SPORTS DE LOISIRS	51928546400029	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE	82056704800021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur d'activités nautiques exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant soit les supports techniques relevant d'une discipline nautique, soit les supports combinés issus de disciplines différentes (mentions monovalentes : aviron, canoë-kayak, char à voile, glisses aérotractées, motonautisme, ski nautique et voile ;

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Adapter son intervention aux différents publics en portant une attention toute particulière aux publics en tenant compte de leur âge, de leur sexe et de leur handicap éventuel.

Constituer les équipages en tenant compte des caractéristiques des personnes, dans une logique de sécurité active.

Prendre en compte les autres utilisateurs des mêmes espaces.

2

Maîtriser les spécificités des activités nautiques, les méthodes d'apprentissage et de perfectionnement associées.

Prévoir, organiser et gérer l'environnement de la pratique nautique : choisir l'itinéraire et site d'activité ; aménager

l'espace d'évolution ; prendre en compte les paramètres météorologiques, hydrologiques et aérologiques ; respecter l'environnement ;
optimiser le matériel technique ou moyens nécessaires à la conduite de la séance.
Maîtriser la technique des supports de la mention choisie ainsi que les techniques professionnelles liées à l'exercice du métier (sécurité des pratiquants, conduite maîtrisée des engins motorisés nécessaires à la pratique,...)
Organiser et mettre en place un dispositif de sécurité préventif conformément aux différentes réglementations en vigueur.
Proposer et évaluer des situations d'apprentissage répondant à la demande institutionnelle, au public, dans les logiques diversifiées de loisir, de pratique, initiation, etc.
Conduire des séances d'apprentissage technique vers un premier niveau de compétition et de préparation complémentaire, orientées vers une initiation à la compétition.
Suivre l'évolution de la progression des pratiquants pour adapter les contenus d'entraînement.
Analyser, démontrer et expliquer les gestes techniques.
Mettre en œuvre les actions de secours et d'assistance en milieu nautique.
Réaliser une intervention auprès d'un pratiquant en difficulté.

3
Diagnostiquer l'état du matériel et des équipements et en assurer la maintenance (réparation simple et entretien courant du matériel de la pratique).
Contribuer à l'élaboration des plannings et aux procédures administratives liées aux activités.
Contribuer au développement et à la promotion de la structure et de ses activités. S'impliquer notamment dans l'organisation d'événements et de manifestations sportives.
Mettre en œuvre le tutorat, l'encadrement ou l'organisation de l'activité d'autres personnels (salariés occasionnels ou saisonniers, bénévoles).
Organiser et mettre en œuvre des activités variées d'information et de communication. Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS
Le moniteur d'activités nautiques exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant : clubs sportifs, écoles de sports, centre de loisirs, bases nautiques, centres de vacances ... Ces structures sont monovalentes (développement d'activités nautiques relevant d'une discipline sportive) ou plurivalentes (développement d'activités nautiques relevant de plusieurs disciplines nautiques ou terrestres)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
moniteur d'activités nautiques animateur d'activités nautiques

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 742 €
Selon la branche	7 967 € – 8 946 €

Prise en charge	Branches concernées
8 742 €	Valeur par défaut · 205 branches
8 946 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC), CPNEFP Sports Loisirs
8 250 €	CPNE de l'industrie et des services nautiques, CPNE port de plaisance
8 941 €	CPNEF des organismes de tourisme
8 784 €	CPNEF Sport
8 700 €	CPNE Travail Temporaire
7 967 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	04/01/2023
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des sports

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	34
Parcours menés à terme	33
Taux d'achèvement	97 %
Période	04/2022 – 05/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	140
Montant total engagé	376 488 €
Coût moyen par dossier	2 689 €
Durée moyenne	469 h
Période	02/2020 – 10/2022
France compétences	46 %
France Travail	31 %
Reste à charge titulaire	20 %
Entreprise	1 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.